

Image not found or type unknown



# Sommation Interpellative aux représentants légaux

Par **Coppa**, le **05/01/2013** à **19:34**

Je fais une sommation interpellative adressée exclusivement aux représentants légaux d'une compagnie d'assurance vie.

Par écrit ce n'est qu'une préposée à la direction Juridique qui répond.

Ses réponses sont claires mais totalement opposées aux réalités, aux faits.

Cette réponse fait-elle foi juridiquement quand-même ? Que puis-je en faire ?

Dois-je la considérer comme une absence de réponse ??

Merci de votre aide.